



Communiqué de presse

Mardi 5 avril 2022

La Ville de Paris se félicite de l'amélioration de qualité de l'air sur 10 ans à Paris

Ce matin, Airparif, observatoire de l'air francilien vient de publier son bilan 2021 de la qualité de l'air. Celui-ci confirme la nette amélioration de la qualité de l'air observée à Paris ces dernières années. Sur dix ans, les concentrations de particules ont baissé en moyenne de 35% pour les PM10, 40% pour les PM2,5 ainsi que de 30% concernant le dioxyde d'azote. Le nombre de personnes surexposées se réduit à nouveau cette année. C'est un impératif de santé publique.

Si la mobilisation pour protéger la santé des populations ne doit pas faiblir, comme le recommande l'OMS, le chemin déjà parcouru est un réel encouragement à poursuivre et à amplifier les actions de lutte contre la pollution.

Au niveau sanitaire, cette amélioration est confirmée par les nouvelles données fournies en février dernier par l'observatoire régional de santé (ORS) :

- entre 2010 et 2019, la baisse des niveaux moyens annuels de PM2,5 a permis une réduction de 40 % de la mortalité annuelle attribuable à l'exposition chronique à ce polluant et de 30 % en lien avec la baisse du NO2.
- En 2019, à Paris, la réduction du dioxyde d'azote, polluant « traceur » du trafic routier, a permis de gagner 7 mois d'espérance de vie.

Depuis plusieurs années, la Ville de Paris a engagé et mis en place d'importantes politiques publiques volontaristes en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air, au travers d'actions permettant de diminuer la pollution chronique. Elle s'est fixée dans son plan Climat Air Énergie, voté en 2018, des objectifs ambitieux en matière d'amélioration de la qualité de l'air et de la santé de ses concitoyens avec plusieurs mesures majeures :

- La mise en œuvre de la 1ère Zone à Faible Émission (ZFE) française dès 2015, devenue aujourd'hui métropolitaine, avec un objectif de suppression des véhicules Diesel en 2024 et des véhicules à énergie thermique en 2030.

- Rééquilibrage de l'espace public depuis 20 ans, au profit des mobilités actives et des transports collectifs, avec une réduction du volume de trafic automobile significatif de 5% en moyenne par an ces dernières années.
- Création depuis 2015 de plus de 1000 km de linéaires cyclables.
- Lancement d'une Zone apaisée dans le secteur Paris Centre-Saint-Germain qui verra le jour dès le début de l'année 2024, supprimant le trafic de transit dans la zone et limitant le trafic à certaines catégories de véhicules.

Parallèlement à ces actions, la Ville de Paris et les communes de la métropole du Grand Paris travaillent sur l'avenir et la transformation du périphérique, axe routier le plus pollué de la capitale, comme le rappelle ce bilan 2021 d'Airparif. Il constitue un défi majeur pour la transition écologique de Paris et de sa Métropole.

Le dernier rapport du GIEC, rendu public hier, énonce avec force l'urgence à agir pour le Climat. Les actions de lutte contre la pollution de l'air à Paris ont d'ores et déjà permis une réduction d'un tiers des émissions de gaz à effets de serre dans le secteur des mobilités, prouvant, à nouveau, que l'enjeu de ce combat est celui de la santé, de la qualité de vie et il constitue un levier majeur et décisif de lutte contre la crise climatique.

Contacts presse :

Ville de Paris : Service de presse – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr